

202119

République Française  
Liberté Égalité Fraternité

Commune de

**BARBAZAN**

(Haute-Garonne)



**Mairie de BARBAZAN**

Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: [accueil@mairie-barbazan.fr](mailto:accueil@mairie-barbazan.fr)

STATION THERMALE CLASSEE

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

**DEMANDEUR**

Je soussigné(e),

Monsieur Dominique ROULLIER

Profession : secrétaire de l'association Barbazan Pétanque

Domicilié(e) : BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à Thermes de Barbazan.

Du 09 septembre 2021 à 08 heures 00

Au 09 septembre 2021 à 21 heures 00

Pour le motif Coupe de France de Pétanque, au parc des Thermes

Veillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 27 août 2021

Signature

### ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

**ARRÊTÉ :**

Article unique - Monsieur Dominique ROULLIER , BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.

Du 09 septembre 2021 à 08 heures 00

Au 09 septembre 2021 à 21 heures 00

Pour le motif Coupe de France de Pétanque, au parc des Thermes à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 27 août 2021

Le Maire

